YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01 .69.49.76.21
N/Réf. : NDA/CD/MR

Arrêté n° 99/148
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU l'arrêté n° 95/327 (série B) du 27 juin 1995 accordant à Monsieur Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives au personnel communal,

VU l'arrêté n° 96-153 (série B) du 12 avril 1996 étendant ses attributions aux questions relatives au développement économique et à l'emploi,

VU l'arrêté n° 97/87 (série A) du 29 avril 1997 abrogeant la délégation de Monsieur Jean MANTE relative au développement économique et de l'emploi et lui accordant délégation pour toutes les questions relatives au personnel communal et aux travaux,

A R R E T E

Article 1er : L'arrêté n° 97/87 (série A) du 29 avril 1997 susvisé est abrogé.

Article 2 : Monsieur Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint est désormais délégué pour toutes les questions relatives aux travaux.

Article 3 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :
-Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
-Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
-l'intéressé.

REÇU LE
02. NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres le 29 Octobre 1999.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

220